



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 186-A

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 25 Octobre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- *Arrêté nommant le citoyen Jocelyn JEAN, Directeur Général de l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA).*

* * *

AVIS

- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment ses articles 136 et 142 ;

Vu la Loi du 24 mai 1971 réglementant l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) ;

Vu le Décret du 30 septembre 1987 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur Général de l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) ;

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

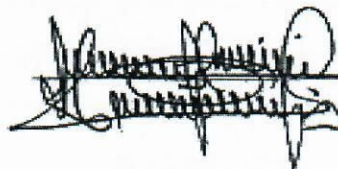
Article 1^{er}. Le citoyen Jocelyn JEAN est nommé Directeur Général de l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA).

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 24 octobre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :



Le Président

Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles
et du Développement Rural



Jobert C. ANGRAND